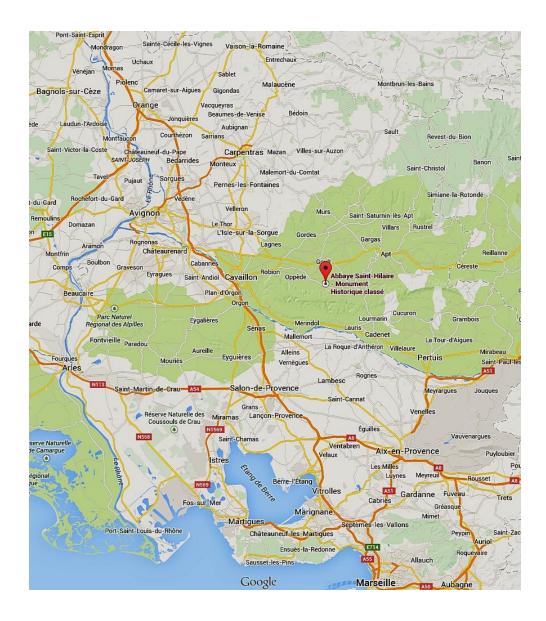
Abbaye Saint-Hilaire, témoin de l'invisible

Monument historique classé, privé, des XIIe et XIIIe siècles





Conditions d'accès liées à la crise du COVID-19

Décret du 31 mai 2020

► Conditions d'accès du public à l'intérieur du bâtiment

En application de l'article 27 du décret du 31 mai 2020 (inchangé), les monuments (établissements recevant du public de type Y) peuvent rouvrir, quelle que soit leur taille et la zone dans laquelle ils se situent, dans le respect des conditions ci-après.

► Masque:

Par principe, le port du masque est obligatoire pour les visiteurs des espaces intérieurs.

Toutefois, il n'est pas exigé pour les enfants de moins de 11 ans, ainsi que pour les personnes en situation de handicap munies d'un certificat justifiant cette dérogation.

► Observer et faire observer les mesures d'hygiène suivantes :

- se laver régulièrement les mains à l'eau et au savon (dont l'accès doit être facilité avec mise à disposition de serviettes à usage unique) ou par une friction hydro-alcoolique;
- se couvrir systématiquement le nez et la bouche en toussant ou éternuant dans son coude ;
- se moucher dans un mouchoir à usage unique à éliminer immédiatement dans une poubelle;
- éviter de se toucher le visage, en particulier le nez, la bouche et les yeux.

► Visites guidées :

Les groupes de visites guidées ne sont pas nécessairement limités à 10 personnes. Toutefois, les visites doivent être organisées dans le respect des mesures de distanciation physique, imposant 1 mètre minimum entre chaque personne.

► En pratique :

- pour les pièces spacieuses, il y a lieu de considérer que la règle est respectée lorsque chaque visiteur dispose en moyenne d'une surface de 4 m²;
- pour les espaces de circulation (couloirs, escaliers, etc.), il est conseillé de faire circuler les visiteurs en file indienne, en laissant 1 mètre entre chacun devant et derrière.

► Conditions d'accès du public à l'extérieur du bâtiment

En application de l'article 46 du décret 31 mai 2020 (inchangé), les parcs et jardins peuvent rouvrir, peu importe dans quelle zone ils se situent dans le respect des conditions ci-après.

► Masque:

Par principe, le port du masque n'est pas obligatoire dans les espaces extérieurs.

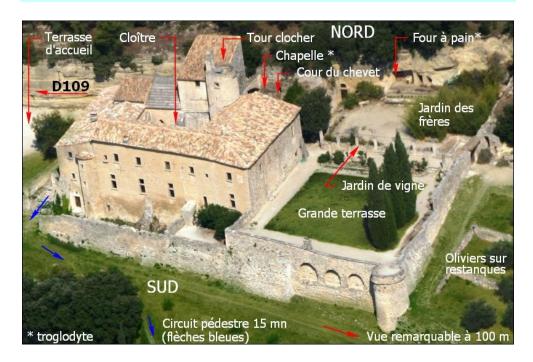
Toutefois, les masques sont obligatoires lorsque les règles de distanciation physique (un mètre au moins entre deux personnes) ne peuvent être garanties.

► Observer et faire observer les mesures d'hygiène suivantes :

- se laver régulièrement les mains à l'eau et au savon (dont l'accès doit être facilité avec mise à disposition de serviettes à usage unique) ou par une friction hydro-alcoolique;
- se couvrir systématiquement le nez et la bouche en toussant ou éternuant dans son coude ;
- se moucher dans un mouchoir à usage unique à éliminer immédiatement dans une poubelle;
- éviter de se toucher le visage, en particulier le nez, la bouche et les yeux.



Visites libres



Bâtiment conventuel carme des XIIe et XIIIe siècles, privé, classé monument historique ainsi que ses terrasses et l'ermitage troglodytique (Ve siècle?), qui accueille les visiteurs en visite libre.

- Adresse :
 2950, route de Lacoste
 84560 Ménerbes
- Horaires:
 - de Pâques (1^{re} Zone) au 11 novembre : 10h00/18h00 ;
 - vacances de Noël : 10h00/18h00.
- Tarif 2017 :

4 € par personne (gratuit pour les -18 ans).



Point Info Tourisme :

Agence Postale communale Avenue Marcelin Poncet 84560 Ménerbes

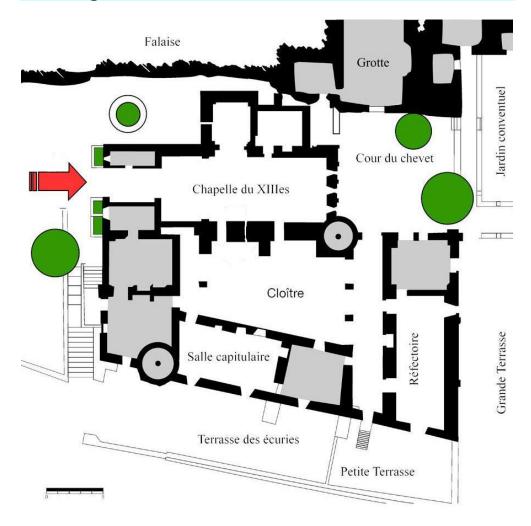
Horaires :

Lundi: fermé;

mardi au vendredi : 9h00/12h00 - 13h30/17h00 ;

samedi : 9h00/12h00. Tél. : 04 90 72 21 80.

Visites guidées



Sur demande préalable, en français, anglais et audiodescription pour les personnes aveugles ou malvoyantes.

• Renseignements : <u>hilaire84@orange.fr</u>

Aides à la visite

- Guides imprimés : français, anglais, allemand, espagnol, flamand et italien.
- QR codes sur l'ensemble du site.
- Parcours pédestre au pourtour du site.

Accueil des personnes handicapées

Personnes en situation de handicap moteur

Compte tenu de la présence de marches dans la chapelle, la salle capitulaire et le réfectoire, les personnes à mobilité réduite se déplaçant à l'aide d'un fauteuil roulant doivent être accompagnées dans leur déplacement avec l'assistance d'une tierce personne.

Personnes non voyantes et malvoyantes

Compte tenu de la présence de marches dans la chapelle, la salle capitulaire, le réfectoire et les terrasses, les personnes déficientes visuelles doivent être accompagnées dans leur déplacement avec l'assistance d'une tierce personne.

Personnes sourdes ou malentendantes

Dans le vestibule de la chapelle, les personnes déficientes auditives bénéficient de guides imprimés en français, anglais, italien, flamand, allemand et de QR codes sur l'ensemble du site.

Personnes présentant une déficience intellectuelle

Selon le degré d'autonomie et notamment les difficultés à se repérer dans l'espace, ces personnes doivent être accompagnées dans leur déplacement sous le contrôle d'une tierce personne.

WIFI

Avec le concours financier de l'Association des Amis de Saint-Hilaire, a été mis en place en 2014, un réseau WIFI avec accès unique au site Internet de l'abbaye (abbaye-saint-hilaire-vaucluse.com), permettant aux visiteurs de se connecter* librement, sans code et gratuitement avec leur téléphone mobile ou leur tablette, aux QR codes implantés sur le site.

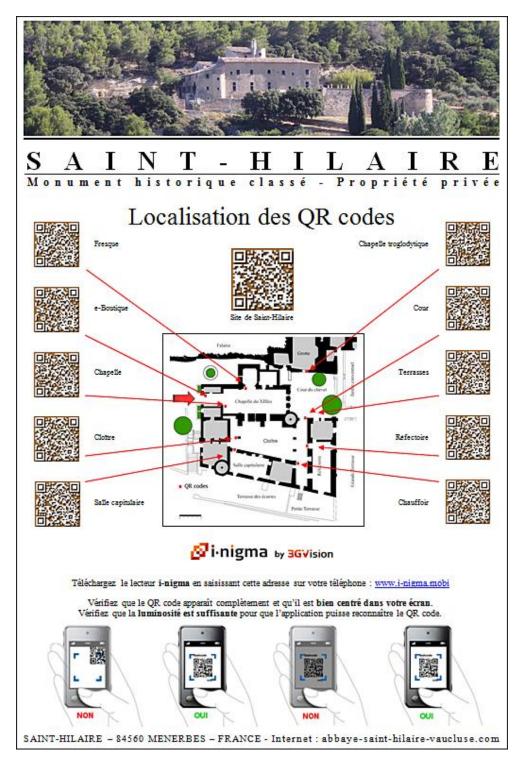
* Ce réseau ne permet pas l'accès à l'Internet public (Web, messagerie).



QR codes

Des QR Codes ont été implantés à différents endroits de l'abbaye afin d'apporter un contenu ciblé, riche en informations (texte, photos, sons, vidéos) à tous les visiteurs et touristes disposant de smartphones (iOS, Android, Blackberry, Windows Mobile) équipés d'un lecteur de QR code.





Pour agrandir le document, cliquer ici

Le lecteur i-nigma (3GVision) compatible : iOS, Android, Blackberry, Windows Mobile, est un des lecteurs les plus performants. Très rapide, il est également très efficace sur les codes designés. Vous pouvez le télécharger sur votre smartphone <u>ici</u>



Parcours pédestre

L'abbaye Saint-Hilaire ne saurait s'apprécier à sa juste valeur sans effectuer le parcours pédestre qui emprunte le chemin qui contourne celle-ci par le sud (flèches bleues - parcours d'environ 15 min mentionné dans le guide Provence 2012 du Michelin). À la sortie de la chênaie, la perspective d'ensemble des bâtiments conventuels, ancrés dans l'éperon des murailles bastionnées de ses terrasses est vraiment exceptionnelle!



Accès à Saint-Hilaire

Du 1^{er} juillet au 15 septembre, l'accès à l'abbaye est interdit à toute personne, les jours où la prévision de danger météorologique est classée en risque exceptionnel par l'antenne Météo France de Valabre (Article 1 de l'AP n° 2013049-0003 du 18 février 2013, Réglementation estivale sur la fréquentation des massifs forestiers exposés aux risques feux de forêts).



Période de "risque exceptionnel"

Interdiction totale d'accès à l'abbaye Saint-Hilaire (AP n°2012363-0008 du 28 décembre 2012 et AP n° 2013049-0003 du 18 février 2013).

À titre d'information, aucune interdiction totale d'accès pour "risque exceptionnel" n'a été prononcée pour la période 2008 à 2012 en Vaucluse.

Danger météorologique

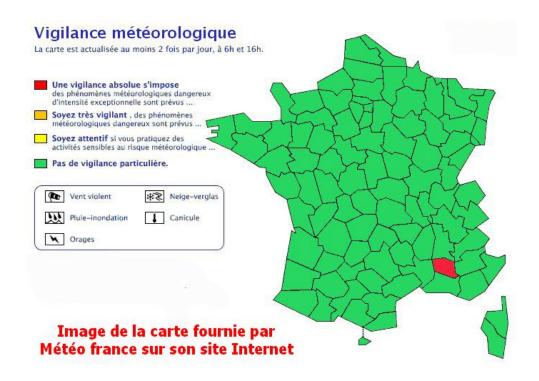
Du 1^{er} juillet au 15 septembre, l'accès à l'ensemble des massifs forestiers de Vaucluse est interdit (<u>carte</u>) à toute personne, les jours où la prévision de danger météorologique est classée en risque exceptionnel par l'antenne Météo France de Valabre (article 1 de l'AP du 18 février 2013).

Une borne d'information est consultable au numéro ci-après :

04 88 17 80 00*

Vigilance météorologique

La carte de Météo France est actualisée 2 fois par jour, à 06h00 et 16h00. Les bulletins régionaux sont consultables en cliquant sur le département objet de la requête. La validité de l'information est de 24h00.

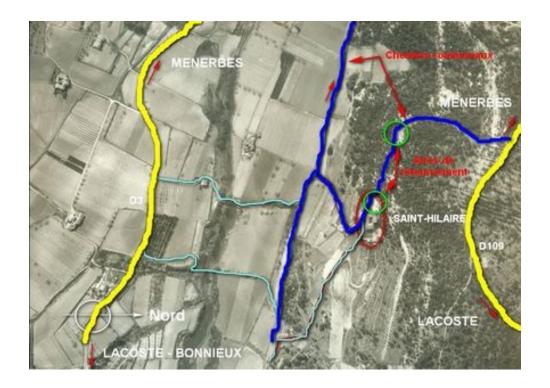


► Accès à la carte interactive de Météo France

<u>ici</u>

Voies d'accès et d'évacuation à Saint-Hilaire

Éloignez-vous de la zone d'incendie et des fumées en veillant à ne pas rester dans l'axe de propagation, si vous êtes surpris par les fumées, respirez à travers un linge humide, et rejoignez l'un des chemins indiqués sur ce plan :



ATTENTION!

Il est rappelé à chacun, qu'en toutes circonstances, la prudence est de mise à l'intérieur des massifs forestiers, et les règles suivantes doivent être scrupuleusement respectées :

- ne pas fumer ;
- ne jamais allumer de feu ;
- en cas d'incendie, contacter le 18 ou le 112 et indiquez votre localisation : Ménerbes, 2950, route de Lacoste - Abbaye Saint-Hilaire.

Restriction d'usage de vos photographies

Les photographies ou films de l'extérieur et de l'intérieur de Saint-Hilaire sont INTERDITS d'usage commercial.

Pictures or other images of the Abbey St. Hillaire may NOT BE USED for commercial purposes.

Fotografieren oder Filmen außen und innen Saint-Hilaire sind für die kommerzielle Nutzung verboten.

1274 - 1791



Carmes



